

Par ministère d'huissier, dans la forme accoutumée, le dimanche 23 juillet, à l'issue de la grand'messe, sur la place, publication fut faite, à haute et intelligible voix, de l'ordonnance et sommation à tous de se rendre à l'assemblée, fixée au jeudi de la même semaine.

M. François de Berchoux, qui prend les titres d'avocat au Parlement et de juge à la Prévôté de Lay, n'ignorait rien de l'affaire passée entre ses mains; on l'avait instruit et il s'en était déjà occupé au moins officieusement. Nous savons qu'il avait reçu deux fois la visite et les explications de M. Parisis et, pour ne pas cacher la vérité, il avait été gagné et il n'apportait vraisemblablement pas, en venant à Essertines, toute l'impartialité désirable (1).

Plusieurs notables le reçurent au presbytère; d'un côté Maurice Garel, avec son fils Martin, et Rochagneux, qui n'avait pas, quoique évincé, abandonné sa qualité de fabricant-syndic; de l'autre Joseph Maillavin, Louis Maillavin, Claude Lasaigne, Pierre Peyrard, Antoine Poulard fils, Pierre Poulard dit Grosset, Pierre Palmier, Jean Maligeay et Jean Paradis; M. le curé était présent; il offrait son domicile avec bonne grâce, mais il affecta jusqu'à la fin de garder une neutralité toute conventionnelle.

Garel et ses deux compagnons désignèrent comme leur expert Anthelme Villermet, entrepreneur et maître-maçon de Lyon; les autres refusèrent d'en reconnaître aucun; Claude Poulard, maître-maçon et charpentier de Panisnières, qui affirma être venu sur une invitation sérieuse,

---

(1) Payé pour deux voyages que j'ai faits chez M. Berchoux à Lay, au sujet des requêtes pour les réparations de l'église; le dernier voyage le 8 mars, une livre quinze sols. — *Livre de dépenses pour la fabrique.* — C'était M. Parisis qui tenait les comptes et probablement la caisse.